



CONSEIL
DE QUARTIER
DE SAINT-LOUIS

Procès-verbal

6^{ÈME} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi, le 12 juin 2024 à 21 h 02
Centre de glaces Intact Assurance, 999 avenue de Rochebelle, salle 121

PRÉSENCES

M. Arnaud Desbiens	Trésorier (2026)
Mme Célia Forget	Administratrice cooptée (2025)
Mme Nadia Aubin-Horth	Administratrice (2026)
Mme Amélie Laliberté	Secrétaire (2026)
M. Bernard Drouin	Administrateur (2026)
M. Martin Boucher	Administrateur (2025)
M. Louis Alexandre	Administrateur coopté (2025)
M. Pierre Samson	Administrateur (2026)

IL Y A QUORUM

M. David Weiser	Conseiller municipal, district du Plateau
Mme Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint- Louis-Sillery

ABSENCES

Mme Marie-Hélène Felt	Présidente (2025)
M. René Boudreau	Vice-Président (2025)
Mme Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy

AUTRES PRÉSENCES

Mme Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques
Sadhana Carrier Doneys	Conseiller en développement économique
Marie-Claude Bergeron	Conseillère en urbanisme

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, huit personnes assistent à l'assemblée. .

Ordre du jour

- Ouverture de l'assemblée 20 h 15
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour 20 h 16
3. Demande d'opinion concernant l'autorisation d'un projet 20 h 17 résidentiel et commercial au 3100, sur De La Forest
4. Adoption des procès-verbaux des assemblées ordinaires du 21 h 00 du 10 avril et du 31 mai
5. Période d'information des membres du conseil municipal 21 h 05
6. Période de questions et commentaires du public 21 h 15
7. Suivi des dossiers et sujets d'intérêt du conseil de quartier 21 h 25
 - Suivi des résolutions antérieures (ombrage Marché Ste-Foy, sécurité avenue Louis-Jobin)
 - Mesures de réduction de la vitesse secteur St-Denis (suivi)
 - Bruit du trafic routier sur l'autoroute Duplessis (discussion)
 - Projet de réaménagement du parc Sainte-Isabelle (discussion)
8. Deuxième période de questions et commentaires du public 21 h 45
9. Affaires internes : 21 h 55
 - Correspondance et secrétariat
 - Trésorerie
10. Divers 22 h 00
11. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

M. Arnaud Desbiens préside la séance qui débute à 21 h 02.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE **PROPOSITION DE** Mme Célia Forget, **DUMENT APPUYÉE PAR** M. Pierre Samson, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour.

3. Demande d'opinion concernant l'autorisation d'un projet résidentiel et commercial au 3100, sur De La Forest

M. Drouin indique que la condition 10 tel que qu'énoncé par la ville sur la géothermie n'est pas précise et laisse place à trop de latitude aux promoteur, M. Constantin donne plusieurs précisions sur le système de géothermie.

M. Boucher demande pour les stationnements commerciaux comment ils pourront répondre à la demande selon les commerces et est-ce qu'ils pourront aussi servir aux visiteurs. Mme Forget se demande la grandeur des arbres requis pour les façades et également pourquoi seulement 2 places d'auto partage. Les arbres sont de bonne grandeur et doivent répondre à plusieurs critères, le nombre de stationnement d'auto partage est déterminé par Communauto et selon la demande, il pourra être augmenté puisque de la place est disponible.

Également le minimum d'espace pour la place publique de 50m² semble petit même si 150m² est planifié pour l'instant. La ville tente de se garder une latitude et permettre au promoteur de faire face à d'éventuel changements aux plans.

Mme Aubin-Horth demande d'où vient le nombre de 180 places de stationnement pour les vélos. Le ratio est de 0.5 stationnement par logement ce qui semble raisonnable pour la ville et qui c'est ce qui ressort des études en fonction du secteur. M. Drouin demande quelles formes vont prendre ces emplacements de vélos. M. Constantin précise qu'il y a plusieurs possibilités fermé ou commun.

M. Alexandre mentionne que c'est le premier projet sous l'article 93, qui ouvre la porte à des décisions arbitraires. Cependant, la Ville de Québec s'est donné des critères pour autoriser les projets, critères qui sont publiques autant pour les promoteurs que pour la population. Donc les inquiétudes sont levées par rapport à ça. Il suggère comme ajout à ces critères que la Ville ne permette les sur-hauteurs que dans des lieux près des commerces de proximités bien desservis par le transport en commun. L'objectif est de ne pas créer de zones denses dépendantes à l'automobile.

À l'unanimité, le conseil de quartier de Saint-Louis recommande au conseil municipal d'adopter la résolution concernant l'autorisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 6 615 434 du cadastre du Québec. **(projet résidentiel et commercial au 3100, sur De La Forest)**

4. Adoption des procès-verbaux des rencontres du 10 avril et du 30 mai 2024

RÉSOLUTION 24-06-01

SUR UNE PROPOSITION DE Célia Forget, **DUMENT APPUYÉE PAR** Louis Alexandre, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter les procès-verbaux du 10 avril 2024 et du 30 mai 2024.

5. Période d'information des membres du conseil municipal

Maude Mercier-Larouche est très heureuse du rapport de la CDPQ pour la mobilité durable qui recommande un réseau structurant ainsi que du tracé retenu, du service SRB et des optimisations proposées. La ville espère avancer le plus tôt possible.

Elle mentionne la fête de la St-Jean au parc St-Louis-de-France et lance l'invitation à tous. Également de ne pas oublier l'invitation à un cocktail de reconnaissance à l'hôtel de ville le 20 juin. Concernant le suivi du réaménagement du Parc Saint-Isabelle, c'était un engagement de Mme. Mercier-Larouche de mieux l'animer et l'aménager surtout l'été, c'est encore un désir de pousser le projet mais le niveau de priorisation des aménagements de parc de la Ville fait qu'il n'est pas prioritaire.

M. Weiser remercie le conseil pour ses services, les balises ont été installées dans le quartier Saint-Denys hier et les résidents sont très heureux. Il mentionne que le cinéma en plein-air sera de retour au parc Roland-Beaudin cet été. Mon quartier vivant sera de retour au Parc Raymond de Rosa avec des animations au mois d'août. Il présente également un prix qui a été remis à la Ville de Québec pour un Québec sans racisme.

6. Période de questions et commentaires du public

Un citoyen fait une suggestion aux élus d'informer le conseil de quartier des évolutions des projets et des ententes avec les promoteurs pour une meilleure confiance. Il demande aussi à propos du sujet sur le bruit de l'autoroute Duplessis de faire une initiative et il est prêt à agir dans le dossier.

7. Suivi des dossiers et sujets d'intérêt du conseil de quartier

• Suivi des résolutions antérieures (ombrage Marché Ste-Foy, sécurité avenue Louis-

Jobin)

Remis à la prochaine séance

• Mesures de réduction de la vitesse secteur St-Denis (suivi)

Le point a été abordé par M. Weiser et est maintenant résolu.

• Bruit du trafic routier sur l'autoroute Duplessis (discussion)

M. Alexandre fait une présentation basée sur diverses études. Le nombre de décibel est principalement fonction de la vitesse et du nombre de voitures. La vitesse de 90 km/h sur Duplessis fait gagner 41 secondes sur le trajet par rapport à une vitesse de 70 km/h. Le secteur résidentiel longeant l'autoroute Duplessis est identifié depuis l'an 2000 par le MTQ comme étant fortement perturbé par le bruit autoroutier. La politique du bruit qui date de 1998 indique que la demande pour une étude d'impact sur le bruit doit venir de la Ville. Plusieurs conséquences sur la santé peuvent être causées par le bruit, c'est plus qu'une simple nuisance. Malgré de nombreux investissements sur l'autoroute Duplessis et à la tête des ponts, rien n'est prévu pour atténuer le bruit dans les quartiers résidentiels.

RÉSOLUTION 24-06-02 concernant le bruit dans les quartiers résidentiels causé par le trafic sur l'autoroute Duplessis :

Considérant qu'une grande partie des quartiers résidentiels de part et d'autre de l'autoroute Duplessis ont été constitués avant 1970, soit avant la mise en service du pont Pierre-Laporte;

Considérant qu'en 2000, le Ministère des Transport du Québec identifiait dans le « [Plan de Transport de l'agglomération de la Capitale Nationale](#) » que les quartiers résidentiels longeant l'autoroute Duplessis avaient un climat sonore fortement perturbé par un bruit autoroutier supérieur à 65 dBA_{Leq}, 24 h (voir carte annexée);

Considérant que depuis, le trafic sur l'autoroute Duplessis ne cesse d'augmenter et incidemment le bruit;

Considérant que le bruit autoroutier est à la fois une nuisance pour la qualité de vie des personnes qui résident le long d'une autoroute mais aussi un enjeu important de santé publique comme le démontre de nombreuses études scientifiques et le rapport de l'INSPQ (2015) « [Avis sur une politique québécoise de lutte au bruit environnemental : pour des environnements sonores sains](#) »;

Voir carte en annexe

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement par le Conseil de quartier de Saint-Louis de recommander à la Ville de Québec qu'elle intervienne auprès du Ministère des Transport et de la Mobilité Durable afin d'obtenir à brève échéance une étude du climat sonore pour les quartiers résidentiels longeant l'autoroute Duplessis; et que les résultats de cette étude soit ensuite présentés à la population concernée.

• **Projet de réaménagement du parc Sainte-Isabelle (discussion)**

Le point a été abordé par Mme. Mercier-Larouche et il est donc résolu.

8. Deuxième période de questions et commentaires du public

Compte tenu de l'heure tardive, la deuxième période de questions est annulée.

9. Affaires internes

- **Trésorerie**

RÉSOLUTION 24-06-03

SUR UNE PROPOSITION de Célia Forget APPUYÉE par Bernard Drouin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de faire un chèque de 39 \$ à Arnaud Desbiens pour le remboursement de la mise à jour du registraire des entreprises. Ainsi qu'un chèque de 2 990 \$ à l'ordre d'accès transport viable pour l'atelier de sensibilisation à la sécurité routière donné aux élèves de Saint-Louis-de-France en mai 2024.

Le chèque de 3 000 \$ pour le projet de sécurité routière du conseil de quartier a été remis au conseil de quartier.

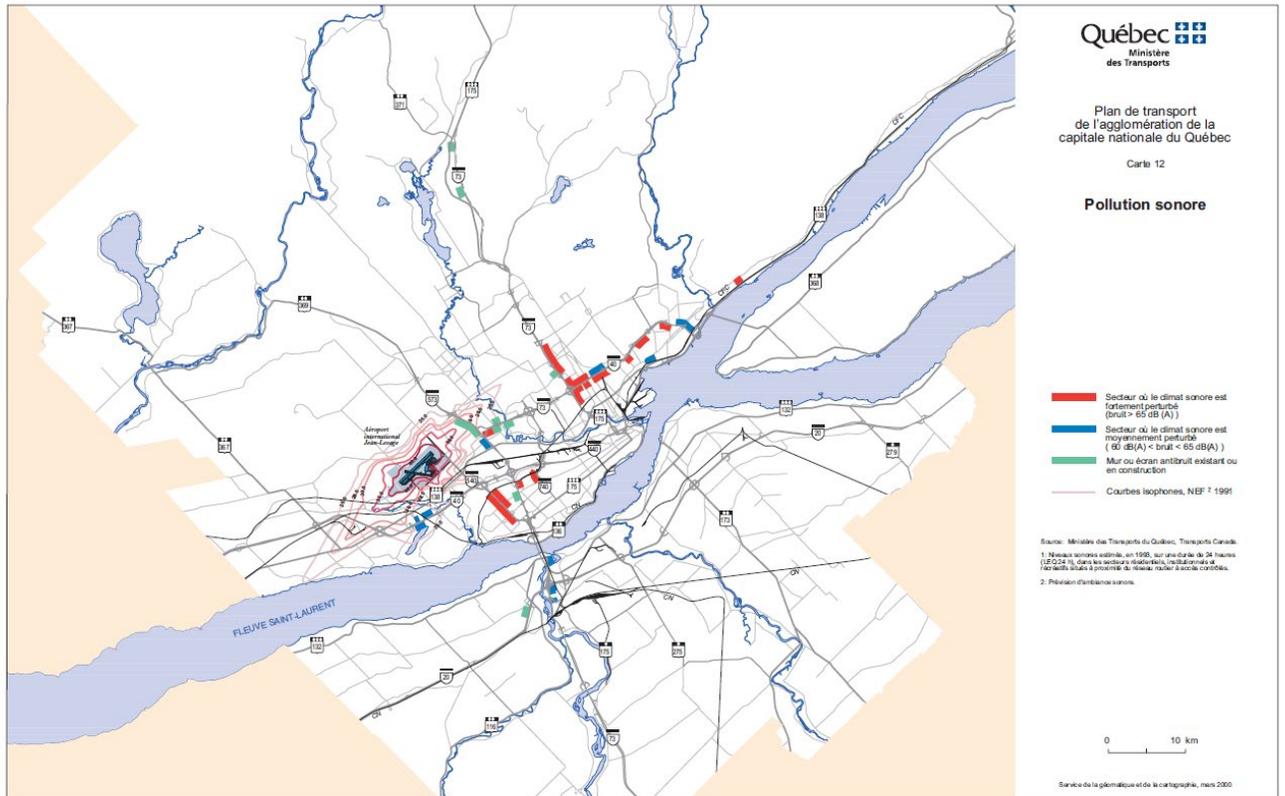
9. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21h58.

Mme Amélie Laliberté

Secrétaire

Annexe Résolution 24-06-02



Source : [Plan de Transport de l'agglomération de la Capitale Nationale](#), MTQ (2000),
carte 12, page 89